

## TROIS RAISONS POUR LESQUELLES INTERVENIR AUPRES DES DEPUTES

**La résolution a pour unique objectif d'adopter ladite définition de l'IHRA et est justifiée par un amalgame entre l'antisionisme et l'antisémitisme.**

### **1 - Adopter la définition de l'IHRA nuit gravement à la liberté d'expression**

Les exemples associés à la définition amalgament la critique des politiques de l'Etat d'Israël à de l'antisémitisme. L'auteur de la définition Kenneth Stern a lui-même reconnu devant le Congrès américain que la définition avait été dévoyée pour limiter la liberté d'expression. La société civile en France a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant aux menaces portées à l'encontre de la liberté d'expression , de même que 40 organisations juives.

### **2 - La résolution et la définition sont promues par des groupes dont les objectifs ne sont pas la lutte contre l'antisémitisme**

Il ne s'agit malheureusement pas d'une démarche de bonne foi. La définition – et surtout ses exemples – ont été introduits au sein des institutions européennes par des groupes d'intérêt très proches du gouvernement israélien (American Jewish Committee, European Jewish Committee) et par le gouvernement Netanyahu . Ces groupes ont pour intérêt premier la défense des positions politiques extrêmes du gouvernement israélien et non la lutte contre l'antisémitisme (UN Watch ou NGO Monitor par exemple, dont les objectifs réels sont précisés dans ce rapport). En France, le réseau d'influence ELNET a joué un rôle important.

### **3 - La définition de l'IHRA n'est pas un outil efficace pour lutter contre l'antisémitisme**

La « définition IHRA » par elle-même est vague et ne permet guère de faire la lumière sur un incident particulier pour savoir si oui ou non il s'agit d'antisémitisme. Dans aucun pays ayant adopté la « définition IHRA », nous n'avons eu connaissance d'une utilisation de la définition pour combattre des actes antisémites. En revanche, elle a été utilisée à plusieurs reprises pour réprimer des associations ou individus solidaires de la Palestine.

**La CNCDH** (Commission nationale consultative des droits de l'Homme), désignée depuis 1990 comme rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, s'oppose à l'adoption de la « définition de l'IHRA » et propose des recommandations pour lutter contre le racisme y compris l'antisémitisme. En outre, un arsenal législatif existe déjà en France pour condamner les actes antisémites (loi Gayssot de 1990, loi de 1972 sur la lutte contre tous les racismes, loi sur la liberté de la presse de 1881 et le Code pénal).

**Les organisations anti-racistes** insistent enfin sur le fait que, dans le climat actuel où les actes racistes se multiplient et les tensions sont exacerbées, il faut se garder de toute concurrence victimaire. Au lieu de mettre en avant des formes de racisme au détriment d'autres, les parlementaires français devraient proposer un combat commun contre toutes les formes de racisme, portant des valeurs partagées de liberté, d'égalité et de justice.

### **LIMITATIONS DES LIBERTÉS : DES CAS CONCRETS OU LA « DÉFINITION IHRA » A ÉTÉ INVOQUÉE (liste non exhaustive)**

- Le gouvernement israélien a qualifié la politique européenne de différenciation en matière d'étiquetage des produits des colonies israéliennes de discriminatoire selon la définition IHRA ;
- La commune de Tower Hamlets à Londres a refusé d'accueillir une course cycliste en soutien aux enfants de Gaza car les élus craignaient que cela contrevienne à la définition ;
- Un survivant de l'Holocauste a été forcé de changer le nom de sa conférence à l'Université de Manchester suite à une intervention de l'ambassadeur israélien au Royaume -Uni ;

- Il a été exigé d'un professeur britannique à la Liverpool Hope University de signer un papier prouvant son accord avec la « définition IHRA » pour pouvoir intervenir à une conférence ;
- L'ancien ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a été accusé d'antisémitisme pour son soutien à la politique européenne d'étiquetage des produits des colonies israéliennes.

---

**Pour une approche objective et scientifique des réalités du racisme en France:**

- Rapport du CNCDH\* sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie [https://www.cncdh.fr/.../essentiels\\_rapport\\_racisme\\_2018\\_vdef...](https://www.cncdh.fr/.../essentiels_rapport_racisme_2018_vdef...)
- 39 ONG demandent aux député-e-s français le retrait de la résolution Maillard: <https://plateforme-palestine.org/Les-membres>